

Fontainebleau, le 21 octobre 2021

Une opération sylvicole aura lieu cet hiver au Bois de Champagne.

L'opération sylvicole qui démarrera en novembre consiste en une coupe d'arbres en futaie irrégulière. La dernière opération du même type avait eu lieu il y a quinze ans, en 2007. Cette opération est encadrée par les équipes de l'Office National des Forêts (ONF), qui assurent la gestion durable du Bois de Champagne, en lien avec la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, propriétaire du bois.



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu, puis valorisant du bois utile à la société.

Une opération réglée dans le cadre du Régime forestier

La forêt communale de Saint-Fargeau-Ponthierry bénéficie du régime forestier depuis 1982. Dans ce cadre, elle est dotée d'un plan de gestion appelé « Aménagement forestier », qui définit les objectifs et les actions souhaitables pour l'accueil du public, la sylviculture, et la protection de la forêt.

Révisé en 2016 par l'ONF, ce document, approuvé par la commune et validé par le préfet, préconise une gestion de la forêt en « futaie irrégulière », ce qui signifie que toutes les tailles d'arbres et tous les âges sont présents en même temps sur les parcelles.

Le renouvellement de la forêt est assuré par régénération naturelle, en même temps que le prélèvement d'arbres d'âges différents, allant des petites tiges, jusqu'aux gros arbres mûrs. Une telle gestion crée des puits de lumière qui permettront aux plus jeunes arbres de se développer sans contrainte. Le paysage forestier se traduit ainsi par une succession de strates forestières. Le Bois de Champagne présente déjà ces caractéristiques, ce qui en fait un bel espace pour découvrir ce mode de gestion.

Une opération cadrée, importante pour la forêt et la société

Coupés par des bûcherons et engins, les bois sont stockés sur le sol ou empilés sur une place de dépôt aménagée avant d'être expédiés vers les usines de transformation.

Les arbres de qualités supérieures prélevés lors de la coupe seront utilisés pour la fabrication de tonneaux pour le vin, de sciages d'ébénisteries, de charpentes, de traverses de chemins de fer. Un tel bois va stocker du carbone pendant des décennies, voire des siècles.

Les bois de qualités inférieures alimenteront la filière chauffage, soit en bûches, soit en plaquettes forestières destinées aux chaufferies locales (Aéroport de Roissy...). Ce bois va se substituer aux sources d'énergie fossiles telles que le fuel ou le gaz.

Pour la forêt, les puits de lumière créés lors de la coupe permettront le développement des jeunes arbres. Au titre de la préservation de la biodiversité forestière, un réseau d'arbres morts ou présentant des caractéristiques intéressantes (loges, fentes...) sera répertorié et conservé, offrant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de chauve-souris...

Lors de la coupe, qui aura lieu cet hiver, la prudence des usagers dans les parcelles sera indispensable, car des bûcherons et des débardeurs (tracteurs forestiers) y travailleront. Le suivi de l'opération sera assuré par l'ONF. Le chantier se déroulera du mois de novembre, jusqu'au printemps, dans les possibilités qu'offriront les conditions météorologiques. À tout moment, l'ONF pourra interrompre le chantier pour préserver l'intégrité des peuplements et des sols forestiers, ainsi que celle des infrastructures.

L'ONF et les élus répondent à vos questions

Une réunion d'information est organisée le samedi 5 novembre 2022 à 10H00, sur le site du Bois de Champagne. Les représentants de l'ONF et de la commune seront présents pour présenter l'opération sur le terrain et répondre aux questions du public.

L'ONF en Île-de-France

L'ONF assure la gestion durable des forêts publiques (forêts domaniales et des collectivités). En Ile-de-France, les forêts publiques couvrent 91 000 hectares, soit 8% de la surface régionale, faisant de l'ONF le premier gestionnaire d'espaces naturels dans la région. Il y gère des grands massifs prestigieux tels que Fontainebleau, Versailles, Rambouillet, Saint Germain, Sénart, Meudon, Montmorency... En apportant de nombreux services à la population, les forêts domaniales participent à l'attractivité de l'Île-de-France. Leurs bénéfices sont multiples, à la fois écologiques (séquestration de carbone, réservoirs de biodiversité), récréatifs (loisirs, détente et bien-être), mais aussi économiques avec la production de bois.